

# **OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

30/03/2023

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE VERSION N°1

# GUIDE MÉTHODOLOGIQUE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



# **SOMMAIRE**

Synthèse des informations Synthèse graphique Méthodologie Lexique

Ce document est élaboré par l'AREC Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des travaux de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire (ORDEC) de Nouvelle-Aquitaine.





# SYNTHÈSE DES INFORMATIONS

## **SOURCES**

- Enquête de l'AREC menée auprès des préfectures (Bureau des finances locales et des dotations de l'État) pour les données relatives à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères classique (REOM), Incitative (REOMI) et Spéciale (RS)
- Fichier de Recensement des Éléments d'Imposition (REI) à la fiscalité directe locale de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) pour les données relatives à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) classique ou Incitative (TEOMI)
- Population municipale de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) publiée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n
- Enquête de l'AREC auprès des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) exerçant la compétence COLLECTE

## ÉCHELLE GÉOGRAPHIQUE DE RÉCEPTION DES DONNÉES

Communale

## FRÉQUENCE DE RÉCEPTION DES DONNÉES

Annuelle, sauf pour les données des préfectures : bisannuelle

## ÉCHELLE GÉOGRAPHIQUE DE DIFFUSION DES DONNÉES DU SUIVI

EPCI exerçant la compétence COLLECTE

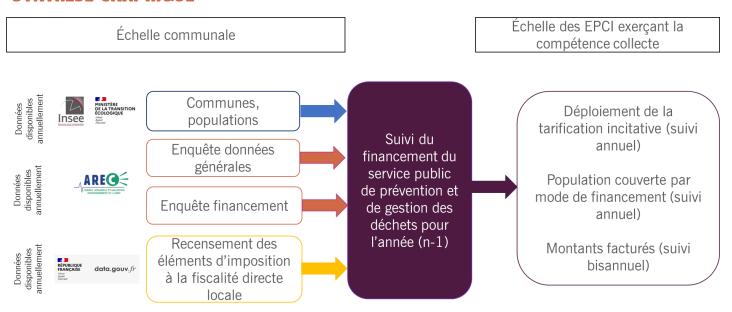
## FRÉQUENCE D'ACTUALISATION DES DONNÉES DU SUIVI

Annuelle, sauf pour les montants prélevés (bisannuelle, pour les données des années paires depuis 2018), en année n : valorisation des données n-1

#### VALORISATION DE L'INFORMATION

- Site de datavisualisation de l'ORDEC Nouvelle-Aquitaine
- Publication annuelle des repères chiffrés de l'ORDEC Nouvelle-Aquitaine : « Flux de matières, prévention et gestion des déchets »
- Présentations aux partenaires (comités, webinaires, etc.)

# **SYNTHÈSE GRAPHIQUE**





# MÉTHODOLOGIE

## DONNÉES ET INDICATEURS PRODUIT.E.S.

Les données permettent de produire les indicateurs listés ci-après, dans le cadre du suivi du Volets Déchets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) anciennement Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) :

- Population couverte par une tarification incitative (en nombre d'habitants)
- Taux de couverture de la population régionale par une tarification incitative (en %)

Les indicateurs ci-dessous sont également suivis :

- Population couverte par mode de financement du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) (en nombre d'habitants)
- Montant des prélèvements réalisés auprès des ménages par mode de financement du SPPGD (hors budget général) (en €)
- Montant facturé aux producteurs de déchets non ménagers bénéficiaires du SPPGD, dans le cadre de la RS (en €)

## MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE ET D'ANALYSE

#### DISPONIBILITÉ DES DONNÉES ET HISTORIQUE

Les données sont disponibles et suivies annuellement depuis la création de l'Observatoire, sauf les montants de redevance prélevés fournis par les préfectures qui ne sont enquêtées que pour les données des années paires depuis l'année des données 2018. Avant la fusion des régions, seul l'historique des données de l'ancienne région Poitou-Charentes est disponible.

#### SOURCE.S MOBILISÉE.S

Le suivi des modes de financement est réalisé à partir des données issues du fichier de REI accessible en ligne. Ces données sont complétées par une enquête menée bisannuellement depuis l'année des données 2018 par l'AREC auprès des préfectures pour disposer des montants prélevés dans le cadre de la redevance.

## FRÉQUENCE D'ACTUALISATION DES DONNÉES

Les données sont actualisées annuellement, sauf les montants prélevés qui le sont bisannuellement depuis l'année des données 2018 : en année n, les données n-1 sont valorisées.

#### **EXPLOITATION ET PRODUCTION DES INFORMATIONS**

Pour les données des années paires : le fichier de REI est utilisé pour identifier les communes dont les usagers sont assujettis à la TEOM ou à la TEOMI, ainsi que le montant de taxe associé.

Les fichiers transmis par les préfectures sont utilisés pour identifier les communes dont les usagers assujettis à la REOM ou à la REOMI et/ou dont les professionnels sont prélevés d'une RS, ainsi montant de redevance associé.

Pour les données des années impaires : seul le fichier de REI est utilisé pour identifier les communes dont les usagers sont assujettis à la TEOM ou à la TEOMI. Par déduction, les communes dont les usagers sont assujettis à la redevance sont connues. Les communes dont les usagers sont assujettis à une tarification incitative sont identifiées : à partir des données de l'année précédente ; en questionnant directement les EPCI exerçant la compétence COLLECTE ; via les rapports annuels du SPPGD des EPCI exerçant la compétence COLLECTE ; via les informations de suivi dont dispose l'Agence de la transition écologique (ADEME).

La carte des modes de financement par EPCI exerçant la compétence COLLECTE et les données relatives à la population couverte associée sont ainsi produites.

## MÉTHODE DE RESTITUTION DE L'INFORMATION

Les informations sont analysées selon la méthode *bottom-up* : les données disponibles à l'échelle communale sont agrégées à l'échelle régionale.

#### **VALORISATION**

Ces données sont valorisées sur le site de datavisualisation de l'ORDEC Nouvelle-Aquitaine et dans la publication annuelle des repères chiffrés de l'ORDEC Nouvelle-Aquitaine « Flux de matières, prévention et gestion des déchets ». Elles sont utilisées lors des présentations aux partenaires de l'ORDEC (comités, webinaires, etc.).

## **LEXIQUE**

**ADEME** Agence de la transition écologique

**EPCI** Établissement Public de Coopération Intercommunale

INSEE Institut National de la Statistique et des Études Économiques
OFGL Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales
ORDEC Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire

PRPGD Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REI Recensement des Éléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

**REOM** Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**REOMI** Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

**RS** Redevance Spéciale

**SPPGD** Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

**TEOM** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TEOMI** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative



L'association AREC, Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat, a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre

les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'observation et le suivi dans les domaines suivants : énergie (production et consommation, énergies renouvelables), émissions de gaz à effet de serre, ressources (biomasse...) et déchets.

L'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.







60 rue Jean-Jaurès
CS 90452
86011 Poitiers Cedex
05 49 30 31 57
info@arec-na.com
www.arec-nouvelleaquitaine.com

@AREC\_NA